

EURO.TVS – Traitement des Valeurs et Services

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.238.000 €

Siège social : 8 rue Waldeck Rochet, les Ateliers du Landy, 93300 Aubervilliers

R.C.S BOBIGNY 702 029 562

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix-sept juin, à douze heures,

Les associés de la société EURO.TVS – Traitement des Valeurs et Services, société par actions simplifiée au capital de 2.238.000 €, se sont réunis en la Maison du Crédit Mutuel, Bâtiment A, salle du 6^{ème} étage, au 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen à Strasbourg (67000), en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil de Direction adressée à chaque associé en date du 28 mai 2025.

Il a été établi une feuille de présence signée par chacun des associés présents lors de son entrée dans la salle de réunion, ceci soit en son nom personnel, soit en sa qualité de mandataire.

Monsieur Frantz RUBLE préside l'Assemblée.

Madame Marine RIBIC est désignée comme secrétaire.

Monsieur RUBLE communique la feuille de présence aux membres du bureau qui la certifient sincère et véritable : 1 associé sur 3, représentant 9.928 actions sur les 11.190 actions composant le capital social est présent.

Monsieur Guy TROFFER pour la société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- . les statuts de la Société,
- . la liste des associés,
- . la copie des convocations,
- . la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau,
- . le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice 2024,
- . le rapport de gestion du Conseil de Direction,
- . le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- . le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements devant, d'après la législation, être communiqués, ont été adressés avec les convocations.

Le Président précise que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Ouverture de l'Assemblée – désignation du bureau,
- 2) Rapport de gestion du Conseil de Direction,
- 3) Rapports du Commissaire aux Comptes,
- 4) Approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31 décembre 2024 – quitus aux membres du Conseil de Direction,
- 5) Affectation du résultat,
- 6) Conventions visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- 7) Démission d'un membre du Conseil de Direction,
- 8) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil de Direction ainsi que du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil de Direction et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2024 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés et donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil de Direction pour l'exécution de leur mandat durant cet exercice.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après approbation des comptes qui lui ont été présentés, se traduisant :

par un bénéfice comptable de	368.584,86 €
qui, compte tenu du report à nouveau antérieur de	-116 846,39 €
fait apparaître un montant affectable de	251.738,47 €

décide d'affecter ce total comme suit :

- en réserve facultative : 251.733,09 €
- en report à nouveau : 5,38 €

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'aucune opération nouvelle de cette nature n'est intervenue au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée.

Quatrième résolution :

Suite à la démission du CIC de son mandat de membre du Conseil de direction en date du 27 novembre 2024, l'Assemblée Générale décide de supprimer le siège correspondant au sein du Conseil.

Cette résolution est adoptée.

Cinquième résolution :


L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, déclarations ou publications qu'il appartiendra de faire.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12h10.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la secrétaire.

Le Président



Le Secrétaire





KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services
8, rue Waldeck Rochet – 93300 Aubervilliers
Ce rapport contient 21 pages
Référence : GTC-252-032

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services

8, rue Waldeck Rochet – 93300 Aubervilliers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 25 avril 2025

KPMG SA

Guy Troffer-Charlier

Associé

Guillaume Becker

Associé

BILAN - ACTIF	au 31/12/2024			au 31/12/2023
	brut	amort/prov	net	net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	42 129,39 €	-42 129,39 €	0,00 €	0,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage	32 472,35 €	-15 870,58 €	16 601,77 €	2 712,94 €
- Autres immobilisations corporelles	309 097,60 €	-304 821,85 €	4 275,75 €	2 348,16 €
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
	383 699,34 €	-362 821,82 €	20 877,52 €	5 061,10 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
- Autres participations				
- Créances rattachées à des participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	31 402,43 €		31 402,43 €	31 402,43 €
	31 402,43 €	0,00 €	31 402,43 €	31 402,43 €
ACTIF IMMOBILISE (I)	415 101,77 €	-362 821,82 €	52 279,95 €	36 463,53 €
STOCKS ET EN-COURS	274 168,86 €		274 168,86 €	219 642,94 €
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	42 000,00 €		42 000,00 €	42 918,94 €
CREANCES (3)				
- Clients et comptes rattachés	3 676 033,95 €	-57 043,13 €	3 618 990,82 €	3 751 255,97 €
- Autres	116 233,69 €		116 233,69 €	171 644,69 €
- Capital souscrit - appelé non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	38 091 137,49 €		38 091 137,49 €	37 786 453,72 €
ACTIF CIRCULANT (II)	42 199 573,99 €	-57 043,13 €	42 142 530,86 €	41 971 916,26 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (III)	212 249,34 €		212 249,34 €	250 722,42 €
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)				
TOTAL GENERAL (I) + (II) + (III) + (IV) + (V) + (VI)	42 826 925,10 €	-419 864,95 €	42 407 060,15 €	42 259 102,21 €
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				

BILAN - PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	2 238 000,00 €	2 238 000,00 €
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	2 650 671,13 €	2 650 671,13 €
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES		
- Réserve légale	223 800,00 €	223 800,00 €
- Réserve statutaire ou contractuelle		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	31 863 816,91 €	31 863 816,91 €
REPORT A NOUVEAU	-116 846,39 €	7,17 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	368 584,86 €	-116 853,56 €
	bénéfice	
	perte	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
CAPITAUX PROPRES (I)	37 228 026,51 €	36 859 441,65 €
PRODUITS DES EMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS		
AVANCES CONDITIONNEES		
AUTRES FONDS PROPRES (II)		
PROVISIONS		
- Pour risques	121 987,00 €	296 387,00 €
- Pour charges	0,00 €	312 042,70 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	121 987,00 €	608 429,70 €
- Emprunts obligataires convertibles		
- Autres emprunts obligataires		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
- Emprunts et dettes financières divers (3)		
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 363 031,59 €	623 191,96 €
- Dettes fiscales et sociales	3 657 350,72 €	3 632 275,38 €
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
- Autres dettes	36 664,34 €	535 763,52 €
- Produits constatés d'avance		
DETTES (IV)	5 057 046,65 €	4 791 230,86 €
	(1)	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (V)		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (VI)		
TOTAL GENERAL (I) + (II) + (III) + (IV) + (V) + (VI)	42 407 060,15 €	42 259 102,21 €
(1) dont à plus d'un an	5 057 046,65 €	4 791 230,86 €
dont à moins d'un an	0,00 €	0,00 €
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT			Provisoire au 31/12/2024	Exercice au 31/12/2023
	France	Exportation	Total	Total
Ventes de marchandises				
{ biens	3 484,79 €	0,00 €	3 484,79 €	13 648,76 €
Production vendue {				
{ services	25 376 580,88 €	639 317,34 €	26 015 898,22 €	26 403 327,85 €
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	25 380 065,67 €	639 317,34 €	26 019 383,01 €	26 416 976,61 €
Production stockée			0,00 €	0,00 €
Production immobilisée			2 329,53 €	1 880,23 €
Subvention d'exploitation			583 091,76 €	92 971,60 €
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			35,90 €	33,58 €
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			26 604 840,20 €	26 511 862,02 €
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			392 694,13 €	455 372,01 €
Achats de matières premières et autres approvis. (y compris droits de douane)			-54 525,92 €	14 169,97 €
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			12 910 692,08 €	11 490 067,76 €
Autres achats et charges externes			662 716,39 €	705 695,72 €
Impôts, taxes et versements assimilés			10 090 371,15 €	11 266 573,15 €
Salaires et traitements			3 384 720,47 €	3 307 151,56 €
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
- sur immobilisations	dotations aux amortissements		3 114,53 €	2 202,20 €
	dotations aux provisions			
- sur actif circulant	dotations aux provisions		26 331,76 €	15 859,08 €
- pour risques et charges	dotations aux provisions		0,00 €	211 989,81 €
Autres charges			72,25 €	74,25 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			27 416 186,84 €	27 469 155,51 €
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-811 346,64 €	-957 293,49 €
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 206 365,50 €	847 440,93 €
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			1 206 365,50 €	847 440,93 €
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			0,00 €	0,00 €
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)			1 206 365,50 €	847 440,93 €
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			395 018,86 €	-109 852,56 €

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Provisoire au 31/12/2024	Exercice au 31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transfert de charges	1 000,00 €	0,00 €
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 000,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 525,00 €	4 500,00 €
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	5 525,00 €	4 500,00 €
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-4 525,00 €	-4 500,00 €
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	21 909,00 €	2 501,00 €
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	27 812 205,70 €	27 359 302,95 €
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	27 443 620,84 €	27 476 156,51 €
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	368 584,86 €	-116 853,56 €

EURO TVS S.A.S.

EXERCICE 2024

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 42 407 060,15 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 368 584,86 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes et tableaux de la page 1 à 13 ci- après font partie intégrante des comptes annuels.

TABLEAU RECAPITULATIF

PLAN DE L'ANNEXE	INFORMATIONS		
	PRODUITES Page n°	NON PRODUITES	
		Non significatives	Non applicables
Règles et méthodes comptables			
Méthodes d'évaluation :	3		
* Calcul des amortissements et provisions			
* Evaluation des stocks			
* Changements de méthode éventuels			
* Dérogations			
Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat			
* Etat de l'actif immobilisé	4		
* Etat des amortissements	5 et 6		
* Etat des provisions	7		
* Etat des échéances des créances et des dettes	8		
* Informations et commentaires sur :			
1) Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	9		
2) Réévaluation			X
3) Frais d'établissement			X
4) Frais de recherche appliquée et de développement			
5) fonds commercial	9		
6) Intérêts immobilisés			X
7) Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
8) Diff d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		X	
9) Avances aux dirigeants			X
10) Produits à recevoir	9		
11) Charges à payer	9		
12) Charges et produits constatés d'avance	10		
13) Charges à répartir sur plusieurs exercices			
14) Composition du capital	10		
15) Tableau des variations des capitaux propres	10		
16) Parts bénéficiaires	Aucune		
17) Obligations convertibles	Aucune		
18) Ventilation du chiffre d'affaires net	11		
19) Ventilation de l'impôt sur les sociétés	11		
Engagements financiers et autres informations			
* Crédit bail	Aucune		
* Engagements financiers	Aucune		
* Dettes garanties par des sûretés réelles	Aucune		
* Incidences des évaluations fiscales dérogatoires			X
* Engagements Indemnités fin de carrières	11		
* Accroissement allègement de la dette future d'impôts	12		
* Rémunération des dirigeants			X
* Effectif moyen	12		
* Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la sté			X
* Listes des filiales et participations			X
* Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	13		
* Faits caractéristiques de l'exercice	13		
* Evénements postérieurs à la clôture	13		

Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Amortissements :

- * Pour l'ensemble du matériel informatique neuf acquis durant l'exercice un amortissement dégressif sur 3 ans a été pratiqué.
- * Pour toutes les autres immobilisations, un amortissement linéaire sur 5 ou 10 ans a été retenu.
- * Les logiciels sont amortis sur une durée d'un an.

Méthode d'évaluation :

Aucun retraitement n'a été estimé nécessaire par Euro TVS compte tenu de la nature des immobilisations et des modes d'amortissement pratiqués.

Stocks

Les stocks, qui représentent un montant de 274 168,86 €, sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Provisions :

Au courant de l'exercice 2024, des provisions ont été constituées pour les postes suivants :

- pensions
- litiges

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immo. au début de l'exercice	Acquisitions créations apports et virements de poste à poste	Diminutions par virements poste à poste	Cession, mise hors service. Remboursement de prêts	Valeur brute des immo. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
* Frais d'établissement	0,00	0,00		0,00	0,00
* Fond de commerce	0,00	0,00		0,00	0,00
* Frais de brevet	0,00	0,00		0,00	0,00
* Autres immobilisations incorporelles	42 129,39	0,00		0,00	42 129,39
TOTAL I	42 129,39	0,00	0,00	0,00	42 129,39
Immobilisations corporelles					
1) Terrains					
2) Constructions					
3) Autres immobilisations corporelles	<u>322 639,00</u>	<u>18 930,95</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>341 569,95</u>
* Matériel industriel	16 494,75	15 977,60		0,00	32 472,35
* Installations générales	32 446,55	0,00		0,00	32 446,55
* Matériel informatique et mobilier	273 697,70	2 953,35		0,00	276 651,05
* Matériel de transport	0,00	0,00		0,00	0,00
4) Immobilisations en cours					
TOTAL II	322 639,00	18 930,95	0,00	0,00	341 569,95
Immobilisations financières					
* Participations et créances rattachées à des participations	0,00				0,00
* Autres titres immobilisés	0,00				0,00
* Prêts	0,00				0,00
* Autres immobilisations financières	31 402,43	0,00	0,00	0,00	31 402,43
TOTAL III	31 402,43	0,00	0,00	0,00	31 402,43
TOTAL GENERAL	396 170,82	18 930,95	0,00	0,00	415 101,77

AMORTISSEMENTS

A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
* Frais d'établissement	0,00			0,00
* Fond de commerce	0,00			0,00
* Frais de brevet	0,00			0,00
* Autres immobilisations incorporelles	42 129,39	0,00	0,00	42 129,39
TOTAL I	42 129,39	0,00	0,00	42 129,39
Immobilisations corporelles				
1) Terrains				
2) Constructions				
3) Autres immobilisations corporelles	<u>317 577,90</u>	<u>3 114,53</u>	<u>0,00</u>	<u>320 692,43</u>
* Matériel industriel	13 781,81	2 088,77	0,00	15 870,58
* Installations générales	32 446,55	0,00	0,00	32 446,55
* Matériel informatique et mobilier	271 349,54	1 025,76	0,00	272 375,30
* Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
4) Immobilisations en cours				
TOTAL II	317 577,90	3 114,53	0,00	320 692,43
Immobilisations financières				
* Participations et créances rattachées à des participations	0,00			0,00
* Autres titres immobilisés	0,00			0,00
* Prêts	0,00			0,00
* Autres immobilisations financières				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	359 707,29	3 114,53	0,00	362 821,82

AMORTISSEMENTS

B - AMORTISSEMENTS - VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Total de la dotation
Immobilisations incorporelles				
* Frais d'établissement	0,00			0,00
* Fond de commerce	0,00			0,00
* Autres immobilisations incorporelles	0,00			0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
1) Terrains				
2) Constructions				
3) Autres immobilisations corporelles	3 114,53	0,00	0,00	3 114,53
* Matériel industriel	2 088,77			2 088,77
* Installations générales	0,00			0,00
* Matériel informatique et mobilier	1 025,76			1 025,76
* Matériel de transport	0,00			0,00
4) Immobilisations en cours				
TOTAL II	3 114,53	0,00	0,00	3 114,53
Immobilisations financières				
* Participations et créances rattachées à des participations				0,00
* Autres titres immobilisés				0,00
* Prêts				0,00
* Autres immobilisations financières				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	3 114,53	0,00	0,00	3 114,53

TABLEAUX DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions règlementées				
* Amortissement dérogatoire				0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges				
* Provisions pour risques et charges	296 387,00	0,00	174 400,00	121 987,00
* Provisions pour pensions	312 042,70	0,00	312 042,70	0,00
TOTAL II	608 429,70	0,00	486 442,70	121 987,00
Provisions pour dépréciation				
* Sur comptes clients	30 711,37	26 331,76	0,00	57 043,13
* Sur stock de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	30 711,37	26 331,76	0,00	57 043,13
TOTAL GENERAL	639 141,07	26 331,76	486 442,70	179 030,13

ETAT DES CREANCES

NATURE DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
* Participations et créances rattachées à des participations	0,00		0,00
* Prêts	0,00		0,00
* Autres immobilisations financières	31 402,43		31 402,43
TOTAL I	31 402,43	0,00	31 402,43
Créances de l'actif circulant			
* Fournisseurs débiteurs	6 336,89	6 336,89	
* Créances clients et comptes rattachés	3 676 033,95	3 676 033,95	
* Autres créances d'exploitation	151 896,80	151 896,80	
TOTAL II	3 834 267,64	3 834 267,64	0,00
Charges constatées d'avances			
* Charges constatées d'avances	212 249,34	212 249,34	
TOTAL III	212 249,34	212 249,34	0,00
TOTAL GENERAL	4 077 919,41	4 046 516,98	31 402,43

ETAT DES DETTES

NATURE DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et a cinq ans au plus	A plus de cinq ans
* Solde créditeur des comptes courants + emprunts	0,00	0,00		
* Dettes clients	22 492,82	22 492,82		
* Fournisseurs et comptes rattachés	1 363 031,58	1 363 031,58		
* Dettes fiscales et sociales	3 657 350,72	3 657 350,72		
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00		
* Autres dettes	36 664,34	36 664,34		
* Produits perçus ou comptabilisés d'avance	0,00	0,00		
TOTAL DES DETTES	5 079 539,46	5 079 539,46	0,00	0,00

FONDS COMMERCIAL

NEANT

PRODUITS A RECEVOIR

Créances rattachées à des participations :		0,00
Avoirs à recevoir :		0,00
Créances clients :		0,00
Autres créances :		933 371,05
TOTAL		933 371,05

CHARGES A PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		85 849,32
Dettes fiscales et sociales :		295 830,87
Provision pour congés payés :		2 557 181,72
Avoirs à établir :		0,00
Autres dettes :		25 714,52
TOTAL		2 964 576,43

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	212 249,34	0,00
Charges / Produits financiers	0,00	0,00
TOTAL	212 249,34	0,00

Les charges constatées d'avance sont essentiellement constituées de loyers payés d'avance (107 K€), de charges locatives (8 K€) et de charges d'entretien 87 K€).

COMPOSITION DU CAPITAL

	Nombre	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	11 190	200,00
Actions émises pendant l'exercice	0	0,00
Actions remboursées pendant l'exercice	0	0,00
Actions composant le capital social en fin d'exercice	11 190	200,00

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	31/12/2023	affectation	31/12/2024
Capital social	2 238 000,00	0,00	2 238 000,00
Prime de fusion	2 650 671,13	0,00	2 650 671,13
Réserve légale	223 800,00	0,00	223 800,00
Réserve facultative	31 863 816,91	0,00	31 863 816,91
Report à nouveau	7,17	-116 853,56	-116 846,39
Résultat de l'exercice	-116 853,56	116 853,56	368 584,86
TOTAL	36 859 441,65	0,00	37 228 026,51

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteurs d'activité

* Prestations de services	26 015 898,22
* Production vendue de biens	3 484,79
TOTAL	26 019 383,01

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFCES	Résultat	Impôts
Résultat courant	395 018,86	23 040,00
Résultat exceptionnel et Participation des salariés	-4 525,00	-1 131,00
Résultat comptable	390 493,86	21 909,00

ENGAGEMENT POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERES (selon convention collective) :

En 2004, la société EURO-TVS a souscrit auprès des Assurances du Crédit Mutuel un contrat afin de faire bénéficier ses salariés du contrat groupe relatif aux indemnités de fin de carrière.

Ce contrat couvre 80 % du montant total des engagements.

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Accroissement de la dette future d'impôts

Allègement de la dette future d'impôts

Provisions non déductibles de l'année :

* Plus value latente	0,00
* Organic 2024	11 231,00
* Prov. IFC	0,00
* Taxe sur véhicules	3 252,00
* Participation	0,00
* Amendes et pénalités	0,00
TOTAL	14 483,00

Représentant un allègement de 25% de	14 483,00
soit	3 621,00

EFFECTIF MOYEN

Personnel propre

* Cadres	30,73
* Employés	297,95
TOTAL	328,68

Personnel mis à disposition

* Cadres	1,5
* Employés	0
TOTAL	1,5

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

sur les cinq derniers exercices, conformément aux articles 133, 135 et 148 sur les sociétés commerciales

NATURE DES INDICATIONS	2020	2021	2022	2023	2024
Situations financières en fin d'exercice					
* Capital social	2 238 000,00	2 238 000,00	2 238 000,00	2 238 000,00	2 238 000,00
* Nombre d'actions émises	11 190	11 190	11 190	11 190	11 190
* Nombre d'obligations convertibles					
Résultat global des opérations effectuées					
* Chiffre d'affaires hors taxes	25 708 972,28	25 534 123,01	25 346 918,27	26 416 976,61	26 019 383,01
* Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	443 040,41	-3 757,73	177 890,47	115 698,53	-66 502,55
* Impôts sur les bénéfices	111 367,00	52 991,00	41 463,00	2 501,00	21 909,00
* Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	35 250,92	169 237,65	246 949,72	-116 853,56	368 584,86
* Montant des bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat des opérations réduites à une action					
* Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	29,64	-5,07	12,19	10,12	-7,90
* Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	3,15	15,12	22,07	-10,44	32,94
* Dividendes versés à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
* Nombre moyen de salariés	353,75	356,61	368,27	356,87	328,68
* Montant de la masse salariale	9 257 054,36	9 269 522,04	10 031 070,22	10 486 914,17	9 906 055,32
* Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales e.t.c)	3 424 389,35	3 088 010,82	3 302 705,78	3 307 151,56	3 384 720,47

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

NEANT

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT
